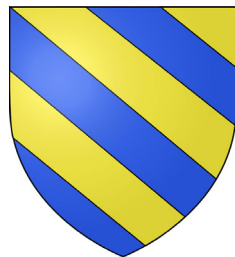


ACCUEIL DE LOISIRS



Pour la commune de **Bouvines**



Du 20 avril au 24 avril 2020



ASSOCIATION RIGOLO COMME LA VIE
162 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX
03 28 33 32 08 - rclv.loisirs@rigolocommelavie.fr



**RigoLo
Comme
La Vie !**

Information planning :

- 1 sortie par semaine
- Des activités et grandes animations quotidiennement

LE PROJET RIGOLO COMME LA VIE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE BOUVINES

La commune de Bouvines, en partenariat avec Rigolo Comme La Vie, propose aux enfants scolarisés âgés de 3 à 15 ans, un accueil de loisirs du 20 au 24 avril 2020.

Votre accueil de loisirs c'est aussi pour l'enfant et le jeune :

- **Un lieu d'expériences, de loisirs et de découvertes** pour développer ses talents
- **Des imaginaires et thématiques adaptés** favorisant l'aventure
- **Une expérience sociale** basée sur des principes de respect, de citoyenneté et de solidarité pour bien vivre ensemble et lui permettre de s'ouvrir au monde qui l'entoure.
- **Une équipe d'animation formée** pour accueillir et accompagner des enfants et jeunes en situation de handicap

LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITÉS

	HORAIRES	LIEUX D'ACCUEIL
Garderie matin	7h30 à 9h00	Ecole publique Léonard DE VINCI Bouvines
Matin	09h00 à 12h00 accueil échelonné 9h00-9h30	
Repas	12h00 à 13h30	
Après-midi	13h30 à 17h00 accueil échelonné 13h30 à 14h00	
Garderie soir	17h00 à 18h30	

Le projet pédagogique, le planning d'animations et les sorties seront disponibles sur votre accès blog sécurisé KIDIZZ une semaine avant le 1^{er} jour d'ouverture de l'accueil de loisirs.
Vos identifiants vous seront communiqués par mail.

INSCRIPTIONS

VOTRE ENFANT A DEJA FREQUENTÉ L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE de BOUVINES ORGANISÉ PAR RIGOLO COMME LA VIE

- Sur votre **portail Famille** :

- 1 **Avant la période d'ouverture des réservations** : mettre à jour vos informations et celles de votre enfant.
- 2 **Pendant la période d'ouverture des réservations** : inscrire votre enfant sur votre compte.

OU

- A la **permanence**, aux dates d'ouverture.

NOUVELLE INSCRIPTION

- Sur le **portail Famille** :

- 1 **Avant la période d'ouverture des réservations** : demandez la création de votre compte Famille (traité sous 2 à 3 semaines).
- 2 **Pendant la période d'ouverture des réservations** : inscrire votre enfant depuis votre compte.

OU

- A la **permanence**, aux dates d'ouverture (pensez à vous munir des documents nécessaires).

Réservation à la semaine complète pour le centre et à l'unité pour les repas.

- **INSCRIPTIONS EN LIGNE DU 16 MARS (9H) AU 28 MARS (12H) SUR :**
<https://rclvloisirs.portail-familles.net/>
- **OU PERMANENCE LE 28 MARS de 9h à 12h (en Mairie)**

LE DOSSIER SE COMPOSE DE

- La **fiche sanitaire** de liaison de l'enfant accompagnée de la photocopie de ses vaccins obligatoires.
- La **fiche des représentants légaux** de l'enfant et les différents formulaires d'autorisations et d'engagements.
- Une **attestation CAF** (de moins de 3 mois) faisant apparaître votre quotient familial. A défaut le tarif maximum sera appliqué.
- Votre **justificatif de domicile** ou celui des grands-parents (de moins de 3 mois) ou d'une attestation de scolarité sur la commune. A défaut le tarif extérieur sera appliqué.

Dans le cadre de la législation RGPD, les dossiers des enfants ne sont conservés qu'un an (mise à jour annuelle à chaque rentrée scolaire).



RIGOLO COMME LA VIE se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délai en fonction des places disponibles. Les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles.

ASSURANCE

Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur si votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités de l'accueil de loisirs. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire

LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à la réservation

MODES DE RÈGLEMENT

- **En ligne** : par carte bancaire
- **A la permanence** : par chèque bancaire à l'ordre de l'association Rigolo Comme La Vie, Espèces, CESU et chèques vacances du montant exact de la facture (aucun avoir ne pourra être réalisé)

Votre facture est disponible sur votre compte famille. Ce document peut vous servir pour votre déclaration de revenus.

Pour les garderies consommées, une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs (à régler sous 10 jours).

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

TOUTE PÉRIODE RÉSERVÉE SERA FACTURÉE À L'EXCEPTION DE CERTAINES CONDITIONS :

- **Hospitalisation** de l'enfant
- **Maladie supérieure à 3 jours calendaires** et justifiée par un certificat médical précisant le nombre de jours d'absence et remis dans les 5 jours suivant le 1er jour d'absence. La déduction intervenant le 4ème jour.
- **Fermeture exceptionnelle** de l'accueil de loisirs
- En cas d'**éviction** de l'enfant décidée par le responsable

TARIFS

Quotient familial	Tarif semaine (5 jours)	Tarif du repas
De 0 à 300 €	8,85 €	2,65 €
De 301 à 600 €	16,60 €	2,65 €
De 601 à 900 €	24,25 €	2,65 €
De 901 à 1200 €	31,00 €	3,80 €
Supérieur à 1200 €	38,60 €	3,80 €
Extérieurs de 0 à 600€	55,15 €	4,30 €
Extérieurs de 601€ à 1200€	57,00 €	4,30 €
Extérieurs supérieur à 1200€	59,00	4,30 €
Garderie	1,30 € la séance	

Pour rappel, le nombre d'enfants est pris en considération dans le quotient familial.

Le règlement s'effectue à l'inscription.

Pour bénéficier des tarifs Bouvinois 2020, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :

- Etre domicilié sur la commune (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une école de la commune
- Les grands parents de l'enfant sont domiciliés sur la commune (justificatif de domicile)

Nos autres partenaires

